Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Monceaux (les) - Tome III

Monceaux (les), chât. et f., c^{ne} de *Loigné,* à 1.500 m. S. du bourg. — *La terre des Monceaux,* 1399 (Arch. de la M., E. 67, f. 1.228). — *Le fief de Longné à présent appelé la haute justice des Monceaux,* 1402 (Ibid.). — *Herbergement des Monceaux,* 1424 (Notice sur Loigné). — *Le domaine et hébergement des Monceaux,* 1634 (Arch. de la Vienne, II/3. 142). — *Monceaux,* chât. (Jaillot). — *Monceaux,* chât., étang (Cassini). — Seigneurie et domaine relevant de Château-Gontier, à charge de 15 jours de garde à la porte de Tréhu, pour la haute justice, pour la franchise des seigneurs dans la ville et pour la coutume des denrées que leurs sujets y vendaient. Au XVIIe s., l'aveu rendu à Château-Gontier exprimait aussi « droit de pousteau à carcan au bourg de Loigné, mesures, espaves, aubenage, déshérence, quintaine, prisons, amendes, coustumes, chasse à toute sorte de gibiers ; droit de banc en l'église près l'autel de N.-D., sépulture dessous de banc, droits honorifiques après le seigneur fondateur. » Au seigneur de la Maroutière et de Loigné, la dame des Monceaux avouait en 1424 « son herbergement des Monceaux, partie du domaine et estrages, cens et rentes, justice et vaerie moyenne et basse vaerie, juridiction et seigneurie foncière, droit de pendre et essorillier pour cas de larrecins et omicides, mesures à blé, à vin, espaves, amende et pressoirage. » Il ne reste plus que quelques vestiges des anciens murs dans les dépendances du logis actuel.

Seigneurs : Jean de Cuillé, 1380, 1381, sans doute du chef d'Agathe des Monceaux qui rend aveu elle-même en 1384. — Jean de C., 1402 ; Jamette de la Rochère, sa veuve, 1424. — Marin Crespin, mari de Jeanne de Cuillé, 1430. — Hilaire de Cuillé, 1436, tué par imprudence aux Monceaux par Jean Chevrolier en jouant à l'arc, 1473. — Jean de C., mari de Jeanne de Poncé, 1477, 1538. — Claude de C., 1542 ; Marie Bonvoisin, sa veuve, 1587. — Claude de C., baptisé à Fromentières en 1550, mari de Françoise de Cordon, dont les enfants, orphelins de père, avaient pour curateur le seigneur de Boisbureau, 1616. — Charles de Villeprouvée, mari d'Élisabeth de Cuillé, avant 1634 ; il y a saisie sur lui, 1646, et lui meurt avant 1653. — Lancelot de Quatrebarbes, acquéreur de Suzanne de Villeprouvée, 1654 ; Louise de Savonnières, sa femme, teste aux M., 1660. — Charles de Q. et Louise-Madeleine, sa sœur, vendent à Charles Meignan, sieur de Malabry, 1701. — Louis-François Amellant, sieur de la Parfaiterie, d'Angers, acquéreur en 1738, mari de Cunégonde-Barbe du Moulin, d'où Jeanne-Louise, 1741. Les époux meurent l'un en 1748, l'autre en 1771. — Gervais Coupel du Lude, marié en 1765 avec Cunégonde-Barbe Amellant, d'où : Siméon-Brice-Daniel, 1770 ; Agathe-Louise-Madeleine-Victoire, 1776.

P. Bouilly, *Notice sur Loigné.* — Arch. de la M., E. 67, f. 1.228-1.229 : B. 2.274, 2.296, 2.445, 2.610, 2.943. — Arch. nat., P. 358/2 ; JJ. 195, f. 232. — Reg. par. — *Bull. hist. de la M.,* t. XIII, p. 277 ; t. XV, p. 280.